



Rapport moral du Président

Assemblée Générale du 27 Avril 2019, à Cernay

L'année 2018 a été riche en événements et en réalisations. Le rapport d'activités et le rapport financier en rendent compte. Je voudrais toutefois évoquer des faits majeurs de l'année 2018 et des projets pour 2019 :



Un nouveau siège social pour le CSA

L'acquisition du nouveau siège social et administratif de notre association à Cernay a été finalisée le 28 décembre 2018, en pleine et entière coopération avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay. Je rappelle que cette acquisition en pleine propriété du CSA a été effectuée sur fonds propres de l'association, sans aides publiques. Elle a été rendue possible en partie grâce à un testateur, M. Roland MATHIS. Un hommage lui a été rendu lors de l'inauguration des bâtiments. Moins d'une année s'est écoulée entre la décision du conseil d'administration le 7 juillet 2018 et l'emménagement les 2 et 3 avril 2019 ! Après un déménagement et un emménagement impressionnants, voici le CSA installé dans ses murs depuis fin avril. Nous sommes heureux d'offrir à nos collaborateurs un outil de travail adapté à leurs missions et un cadre professionnel agréable. Nous sommes heureux aussi de pouvoir accueillir nos bénévoles dans des locaux qui sont les leurs.

De nouveaux espaces naturels protégés

Dans le cadre de notre mission première, plusieurs sites ont été acquis ou loués en 2018, d'autres opérations sont en projets, témoignant de la bonne capacité du CSA à négocier et à finaliser de nouvelles protections foncières. La priorité a été donnée aux zones humides avec l'acquisition d'un étang de 5 ha à Pfetterhouse dans le Sundgau, ainsi qu'à deux sites présentant un intérêt à la fois géologique et naturaliste : l'ancienne carrière de Lauw (68) et l'ancienne carrière de Lembach (67). À chaque fois, les dons et les souscriptions de nos membres ont rendu possibles ces nouvelles protections. Soyez en remerciés, ainsi que notre partenaire l'Agence de l'Eau Rhin Meuse toujours à nos côtés pour protéger les zones humides. La protection foncière des espaces naturels, c'est l'ADN du CSA !

Un véritable réseau de sites protégés

Milieus ouverts, zones humides, vergers, forêts. Des pelouses calcicoles du Jura alsacien aux rives de la Lauter, en passant par les hautes chaumes vosgiennes et le Ried noir de la Zembs, le CSA protège, entretient et suit sur le plan scientifique 364 sites représentant 3 630 ha. Bénévoles, salariés, partenaires, grand public, nous pouvons être fiers du résultat. En 2018, nos objectifs de gestion ont été largement atteints. La gestion des espaces naturels, dont le CSA est



le dépositaire, mobilise une énergie de tous les instants et beaucoup de compétences. Dites-le autour de vous, il existe ici un réseau d'espaces naturels à haute valeur écologique et paysagère, avec des sites ouverts à tous. Prochainement nous proposerons à nos partenaires une initiative visant à doter l'Alsace d'un pôle de compétences transfrontalières pour l'émergence de projets de protection et de gestion des espaces naturels. À moyen terme, avec nos amis des Conservatoires d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et de Lorraine, nous proposerons à nos partenaires la création d'un pôle d'expertise régional pour la renaturation des habitats naturels.

Une sérieuse gestion associative

Permettez-moi de souligner les importants efforts consentis par le CSA, dans le prolongement des évolutions déjà engagées les années précédentes.

Rigueur financière et équilibre budgétaire, optimisation des plannings, priorisations à tous les niveaux. Des objectifs atteints et même largement dépassés :

- en 2018 une augmentation significative du compte d'exploitation par rapport à 2017 de plus de 500 000€, soit une variation de + 36%. Certes, ce montant représente aussi des dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Mais il indique que le CSA a beaucoup travaillé en 2017. Il a monté de nombreux projets qui ont obtenu l'accord de nos partenaires. Notamment par la signature de nouveaux contrats Natura 2000 et des aides importantes de l'AERM. Ces moyens permettent de démultiplier les aides allouées par nos partenaires historiques : la Région Grand Est, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Autrement dit, pour 1 € alloué, le CSA monte des projets, négocie et obtient 2€ supplémentaires.

- une variation positive des fonds propres tels que cotisations, souscriptions, dons et legs qui témoignent de la confiance de nos membres et du soutien du public.

- le dégagement d'un excédent sur l'exercice, le tout à effectif salarié légèrement augmenté et dans un contexte tout à fait particulier avec l'acquisition et l'aménagement du nouveau siège de Cernay ! J'adresse mes félicitations et remerciements au directeur Michel DUROUSSEAU et à la responsable administrative et financière Brigitte WALTER, au trésorier Jean-Pierre MAIZIERE, ainsi qu'à l'équipe salarié pour les efforts demandés.

Je suis un président heureux, confiant en la capacité du conseil d'administration, des bénévoles et des salariés à relever ce défi majeur qu'est la protection de la biodiversité et des espaces naturels. Je suis intimement persuadé que la petite graine plantée par des pionniers en 1976 continuera de croître. À l'heure de l'urgence climatique, de la transition écologique et de la demande de nos concitoyens d'un « mieux » de démocratie, le CSA et les ONG apportent des solutions concrètes.

Mais nous identifions aussi des défis et des inquiétudes !

Des défis

Un bénévolat vivant

Bénévoles, territoires, vie associative : nous formons une communauté au service de la biodiversité. Dès la fin 2018, année transitoire d'expérimentation de la nouvelle démarche bénévolat-territoires, nous avons été en mesure de monter en puissance en créant un nouvel emploi dédié à la vie associative, à la valorisation et à la recherche de nouveaux partenariats. Tout un programme !

Le CSA est engagé dans un mouvement de fond, sur le long terme, associant nos salariés car sur le terrain l'action du binôme bénévoles-salariés est fondamentale. Les premiers résultats sont perceptibles : 5 nouveaux conservateurs bénévoles et déjà 5 autres supplémentaires au 1er trimestre 2019 : il faut persévérer.

Merci aux 8 référents territoriaux qui se sont proposés pour animer leurs territoires sur le périmètre d'une ou plusieurs communautés de communes. Et merci aux 136 conservateurs bénévoles. Vous êtes les sentinelles de la biodiversité !

Évolution des partenariats

Je dis aux partenaires : les années précédentes, vous aviez des attentes, parfois des attentes fortes. Le CSA a fait des efforts très importants, dans un contexte contraint, souvent avec des baisses de subventions importantes et à effectif salarié constant.

Oui à des partenariats basés sur la confiance réciproque, et si possible des partenariats pluriannuels, évolutifs, avec une réelle dynamique en terme de nouveaux projets pour la nature.



Oui à des partenariats identifiant la spécificité associative du CSA et privilégiant le régime de la subvention.

Contribuer à enrayer la chute de la biodiversité

Diminution de 30% des populations d'oiseaux en France, diminution drastique des insectes constatée par nos voisins allemands, poursuite de l'érosion de la biodiversité partout dans le monde, crise climatique.

Tous ensembles, associations, scientifiques, élus, acteurs économiques : nous pouvons et nous devons agir. Chaque petite parcelle protégée est un petit combat gagné. Patiemment, année après année, le réseau des sites apporte sa contribution. Certaines espèces trouvent dans les sites protégés par le CSA leurs dernières stations alsaciennes voire leur unique station en France.

Davantage de cohérence des politiques foncières

Nous souhaitons remettre le CSA au centre des politiques de protection des espaces naturels et de la biodiversité. Une politique concertée doit exister entre tous les acteurs – Région, AERM, Etat, SAFER, ENFLE et les Conservatoires d'Espaces Naturels – pour la protection de la biodiversité.

Lors de l'Assemblée Générale 2018 à Sultz-les-Bains, j'avais proposé aux représentants des collectivités publiques d'organiser ensemble une conférence sur le foncier naturel, afin de faire un état des lieux, d'identifier les besoins et surtout de bâtir un plan d'action. Elle n'a pas eu d'écho à ce jour. Aussi je la réitère ici, en insistant sur l'urgence de définir des politiques foncières volontaristes et cohérentes entre elles, avec le CSA et non sans lui.

Compensation écologique

Le CSA possède déjà une longue expérience en matière d'accompagnement du volet foncier et gestionnaire des mesures compensatoires prescrites par l'Etat à des maîtres d'ouvrages publics ou privés.

Il a défini des principes cohérents d'acceptation ou non de cette prise en charge. Et notamment que les sites existants du réseau CSA n'ont en aucun cas à servir de compensations à des destructions liées à des projets. Une destruction autorisée par l'Etat doit être compensée par la mise en protection de nouveaux sites !

Dès 2017, nous avons fait part aux représentants de l'Etat et à la DREAL que le dispositif des compensations devrait évoluer, surtout en ce qui concerne les modalités pratiques visées dans les arrêtés préfectoraux. Ici aussi je réitère notre invitation à participer à la mise en œuvre de ces nouveaux défis.

Des inquiétudes aussi

Le modèle économique des associations

On le sait, ce modèle est fragile.

Il nous faut réfléchir sans tabou aux forces et aux faiblesses de notre modèle économique associatif, sans perdre de vue notre objectif de protection de la nature et notre identité associative. Nous avons démarré la réflexion en 2017 lors de la démarche bénévolat-territoires. Elle sera poursuivie par la recherche de nouveaux partenariats au niveau local, tout en nous interrogeant sur nos pratiques de gestion des sites et leur évolution tout particulièrement dans le contexte du changement climatique. Qu'on y songe, des projections identifient des pics de chaleur de 45° en 2050 ! Mais aussi en réfléchissant à une valorisation possible des produits des sites. Je souhaite que nous poursuivions la réflexion également avec nos collègues au sein de la conférence permanente des trois conservatoires Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine.

La biodiversité est dans les discours certes, mais toujours pas assez dans les actes.

Tous les jours on constate le manque de volonté ou d'ambition, les moyens sont très en deca des besoins, traduction littérale du court trisme ambiant.

Le public soutient nos actions. Les français font confiance aux associations de protection de la nature pour affronter la crise de la biodiversité et le défi des changements climatiques. Et ce public, c'est vous chers amis. Votre conservatoire des sites est déterminé plus que jamais à protéger tous les petits coins de paradis de l'Alsace.

Frédéric Deck